

---

*H-France Review* Vol. 5 (May 2005), No. 56

Carole Christen-Lécuyer, *Histoire sociale et culturelle des caisses d'épargne en France, 1818-1881*. Collection *Economies et Sociétés Contemporaines*. Paris: Economica, 2004. x + 694 pp. Cahier central de 12 p. couleur, chronologie, index des noms de personnes. 35 €. (pb.) ISBN 2-7178-4905-X.

Compte rendu par Olivier Ménard, Université de Nantes.

---

Les caisses d'épargne sont un sujet d'étude à la mode. Ainsi l'excellent « Que Sais-Je? » de Daniel Duet publié en 1991 vient-il de dépasser sa dixième édition,<sup>[1]</sup> et le nombre d'ouvrages en rupture de stock chez l'éditeur vient confirmer l'engouement pour cette question. L'ouvrage de Carole Christen-Lécuyer vient utilement compléter d'autres recherches doctorales connexes et quasi concomitantes.<sup>[2]</sup>

Dans cet imposant ouvrage de près de 700 pages issu de sa thèse d'histoire soutenue en novembre 2003 à Paris VII sous la direction du Professeur André Gueslin, sous le titre *Histoire des caisses d'épargne en France, 1818-1881 : une étude sociale*, Carole Christen-Lécuyer se donne pour but d'étudier les caisses d'épargne de leur naissance parisienne sous la Restauration en 1818 jusqu'à l'émergence des caisses postales en 1881.

Professeure certifiée d'histoire-géographie et chargée d'enseignement à l'université Paris VII - Denis Diderot, Carole Christen-Lécuyer publie depuis 1998 sur les caisses d'épargne et l'aisance de l'auteur sur le sujet est indéniable. La clarté prime dans cet exposé à la vision encyclopédique dont le but est d'embrasser un sujet présenté comme total. Passionnée par un sujet qu'elle maîtrise fort bien, Carole Christen-Lécuyer mêle judicieusement les histoires sociale, culturelle et économique notamment parce qu'avant d'être un établissement bancaire, la caisse d'épargne est, à ses origines, avant tout sociale.

Les sources, riches, sont fort bien exploitées même si elles le sont peut-être plus dans les tableaux et graphiques qui témoignent d'une préhension totale de la période annoncée que dans le texte qui reste quelque peu en retrait dès que sont dépassées les années 1850. Les conclusions partielles situées à la fin de chaque partie permettent de suivre très agréablement le fil de la démonstration d'ensemble. L'ouvrage est agrémenté d'utiles et très pertinents cartes et tableaux (trente-et-un graphiques et trente-huit cartes) ainsi que d'un cahier d'une vingtaine d'illustrations en couleur parfois très instructives.

En s'ouvrant le 15 novembre 1818 à Paris soit quarante ans après la naissance de la première caisse d'épargne européenne à Hambourg, c'est une institution privée qui va pourvoir aux besoins en déchargeant l'Etat d'une mission d'assistance coûteuse. D'initiative privée, les Caisses représentent toutefois dès leur origine un « intérêt d'ordre public »<sup>[3]</sup> avant d'être reconnues d'utilité publique par la loi du 5 juin 1835. Dépassant le cadre de la simple bienveillance, l'Etat devient incitatif, protecteur, législateur mais aussi financeur. Les dotations des Caisses sont constituées de dons privés et de subventions publiques. Cette double origine a pour conséquence un statut ambigu. Et l'auteur rejoint sur ce point Daniel Duet en parlant d'« aporie juridique et institutionnelle ». Au libéralisme social s'associe un interventionnisme étatique grandissant dans ce qui apparaît comme un excellent outil de contrôle social. Les gouvernements successifs sont intéressés par un système qui rend populaire les rentes sur l'Etat. Ne se contentant pas d'offrir des intérêts bonifiés, l'Etat intervient également en garantissant les fonds des caisses qui achètent des rentes 5 %. Avec les textes de 1835, 1837 et 1845, les caisses sont liées au crédit de l'Etat à un tel point que, si le système français se rapproche du modèle anglais, il témoigne d'un emploi des fonds unique en Europe.

La vie des caisses est aussi contingente de la conjoncture économique et politique de l'époque. L'étude menée sur une période qui est tout sauf continue elle-même montre que l'institution a su faire face aux crises rencontrées et a survécu aux deux crises majeures de la période. Les établissements ont toutefois été beaucoup moins affectés suite à la défaite de 1870 que par les événements de février - mars 1848.

L'auteur montre fort bien la diversité des situations des caisses et l'adaptabilité des structures localement, réalité d'autant plus grande qu'elle est voulue par certaines caisses qui, comme celle de Nantes, font leur possible pour conserver leur autonomie. Sur la période étudiée, l'implantation des caisses s'avère plus forte au nord de la Loire qu'au sud et ce système des caisses d'épargne privilégie des caisses urbaines dans un monde essentiellement rural. La création le 9 avril 1881 de la caisse d'épargne publique adossée à la Poste vient d'ailleurs conclure deux décennies de prise de conscience de l'importance du monde rural face au caractère essentiellement urbain des caisses d'épargne.[4]

Au titre des critiques, et sans s'arrêter sur les quelques coquilles résiduelles (le titre de la carte 13 p. 174 ou p. 572), il est possible de regretter l'absence d'un index thématique tout comme on pourra reprocher le choix délibéré de ne pas faire figurer une bibliographie d'ouvrages d'économie politique si essentielle pour une vision globale, tout en ayant conscience que pour cette version publiée l'auteur a divisé presque par quatre la bibliographie de sa thèse.

On regrettera peut-être aussi que seule une trentaine de lignes--même excellentes--soit consacrée à cet inventeur de la « caisse des épargnes » qu'est Mirabeau et dont le rôle est pourtant si fondateur pour ce qu'allaient être ces caisses au siècle suivant. Ainsi considérait-il que la mendicité résulte de l'imprévoyance : « Messieurs, [...] faites que la subsistance même du pauvre ne se consume pas toute entière ; obtenez de lui, non par des lois, mais par la toute puissance de l'exemple, qu'il dérobe une toute petite portion de son travail, pour la confier à la reproduction du temps ; [...] Et qui doute que la mendicité, ce redoutable ennemi des nations et des lois, ne fût détruite par de simples règles de police économique ? Qui doute que le travail de l'homme dans sa vigueur ne pût le nourrir dans sa vieillesse ? [...] M. Lafarge appelle son projet tontine viagère et d'amortissement. Je voudrais qu'il l'eût appelée caisse des épargnes, caisse des pauvres, ou caisse de bienfaisance ; ce titre aurait mieux fait connaître aux pauvres ses besoins, et au riche ses devoirs ».[5] Tout était dit. Une fois la France sortie de la Révolution, La Rochefoucauld-Liancourt, Delessert et Dupin intégreraient largement ces propos dans leur action. Catholiques et protestants allaient simultanément œuvrer pour moraliser la société et joindre les milieux populaires avec cette institution « morale, [...] de saine et vaste politique, [...] patriotique » vue comme « une association morale entre la philanthropie et le travail », comme l'écrivait le duc de la Rochefoucauld-Liancourt en 1823.[6]

Il faut éviter le recours à l'aumône et à la mendicité. On veut modifier cet adage du siècle précédent qui voulait que la bienfaisance soit la vertu la plus élevée dans l'ordre moral. La vertu, c'est désormais l'épargne. Les caisses d'épargne sont envisagées comme un système préventif afin d'éviter d'avoir recours au remède qu'est la charité. On raisonne en préventif et non en curatif. Dans cette économie politique en marche, le travail doit repousser la misère. Louis Marie de Lahaye, comte de Cormenin le montrait fort bien en écrivant entre 1833 et 1834 que « les caisses d'épargne se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, au mouvement et aux destinées de la fortune du pays, agissent avec la puissance de l'intérêt composé, recueillent les plus petites économies de l'ouvrier et ne laissant rien à l'éventualité de ses passions, rien à l'éventualité du sort, précisent nettement le positif de son épargne par le positif de son travail ».[7]

Sans doute est-ce la nécessité de réduire les développements qui a conduit l'auteur à renvoyer en conclusion Balzac, Flaubert et Zola qui méritaient mieux dans le cadre d'une étude sociale et culturelle. L'époque de la glorification de l'épicurisme que pouvait faire Claude Tillier, en 1842, dans Mes

mémoires, mon Oncle Benjamin est désormais révolue. D'autant que Carole Christen-Lécuyer sait réserver des apartés réjouissants sur cette période qui, dans le cadre d'une logique de prophylaxie sociale, voit s'ouvrir la lutte contre le cabaret du Saint Lundi, le plus fêté des saints du calendrier, ce salon du pauvre dans lequel échouent les travailleurs qui s'empresent de boire le fruit de leur labour au lieu de l'épargner.

On prône la vertu. Comme l'écrivait Montesquieu, la République a besoin de citoyens vertueux qui agissent non par crainte mais librement, il faut donc les éduquer pour qu'ils pensent bien. On veut moraliser la société mais l'ouvrage reste en retrait sur ce point et ne montre peut-être pas assez l'idéologie dominante de l'époque formatée par la pensée bourgeoise de valeurs fondées sur le travail et l'épargne à laquelle on souhaite acculturer les plus démunis, pensée d'autant plus importante que, comme Carole Christen-Lécuyer l'expose bien, les fondateurs des caisses sont essentiellement issus des professions économiques et libérales (notables libéraux) et attachés à ce « libéralisme bienfaisant » dont parlait André Gueslin, en 1987, dans *L'invention de l'économie sociale*.

Le travail de Carole Christen-Lécuyer témoigne adroitement de la multiplication des pratiques incitatives visant la constitution d'une prévoyance individuelle. Toutes les voies possibles de la pédagogie et de la promotion sont mises en œuvre pour favoriser le développement de l'épargne ; on s'appuie sur la place de la femme sans pour autant véritablement autoriser son émancipation, des livrets sont offerts aux enfants, la pratique des dons conditionnels se développe en même temps que la promotion de l'épargne par l'imagerie populaire. L'auteur insiste aussi judicieusement sur l'évolution des mentalités et notamment sur la participation des membres du clergé. Mais, en annonçant que celle-ci se fait malgré la condamnation de la pratique des taux d'intérêt[8], l'auteur oublie que l'entorse à ces principes de condamnation est bien antérieure au XIXe siècle puisque dès le XIIe, l'Eglise participait à l'activité de crédit que ce soit par les abbayes ou les templiers ou bien encore par l'acceptation des Monts de piété fondés au XVe siècle.

L'auteur s'attache donc à une approche du sujet aussi globale que l'était la prévoyance pour Cormenin qui considérait que celle-ci englobait « l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le respect de soi-même et d'autrui, le désir de la propriété, l'intelligence ». [9] Dans cette préhension globale d'un sujet voulu comme total, une analyse d'histoire de l'art [10] dans laquelle auraient pu être évoquées les interprétations proposées par Proudhon dans *Du principe de l'art et sa destination sociale*, ou les façades, certes tardives, des caisses d'épargne vantant les vertus de l'épargne aurait été la bienvenue. Le choix de l'iconographie du cahier central aurait aussi pu être plus heureux. Des options différentes de remplacement du sujet dans son contexte auraient pu laisser place aux glaneuses de Millet ou au rappel des glaneuses de Breton célébrant les vertus du travail [11] et montrant combien l'art de l'époque refuse de voir les classes ouvrières et laborieuses se transformer en régiments de Bélisaire. [12]

La pénétration des caisses a été lente à ses débuts mais, en 1881, plus de 10% de la population possède un livret. Si les caisses d'épargne sont une réussite évidente avec 542 caisses et 908 succursales sur le territoire en 1881, Carole Christen-Lécuyer montre dans la 3ème partie que l'efficacité sociale du projet philanthropique initial est remise en cause car d'une épargne de précaution initiale pour les plus démunis, l'institution est passée au service d'une épargne de placement pour les classes intermédiaires et qu'elle ne fut donc pas la banque du pauvre mais celle du petit capitaliste.

La création des caisses d'épargne était envisagée à son origine comme devant répondre à une nécessité profonde dans une France dépourvue alors de protection sociale. Le système des caisses d'épargne permettait de délaissier la prime à la vieillesse et de dépasser les tontines, les assurances sur la vie et les sociétés de secours mutuel. La nécessité n'a toutefois pas suffi pour répondre aux besoins des nécessiteux. Dans le cadre de cette œuvre philanthropique, la prévoyance et l'épargne avaient été

envisagées comme la panacée mais elles se sont avérées, tout au moins en partie, illusoire. Si l'institution a réussi, elle a cependant dû abandonner son objectif philanthropique initial. Par ailleurs, si le succès de l'institution est dû à une épargne vivace et à un double argument de proximité et de sécurité, la dissymétrie entre le nombre et le montant des livrets témoigne de l'échec relatif en matière de prévoyance à long terme ; les caisses apparaissant plus comme une solution provisoire en attendant de meilleurs placements. Le but initial n'a pas été atteint ; la vertu de l'épargne est demeurée un loisir de « riches » et l'institution qui devait venir en aide aux « gens de rien », victimes d'un monde pensé par d'autres, comme l'écrit André Gueslin dans la préface de l'ouvrage, est très vite fréquentée en réalité par des gens, certes modestes, mais différents du public visé initialement. Et Carole Christen-Lécuyer l'a fort bien démontré.

---

## NOTES

[1] Daniel Duet, *Les Caisses d'Épargne Que sais-je ?*, n° 2582 (Paris: PUF, 2004). Voir aussi du même auteur, *Les caisses d'épargne françaises et leur activité, tradition ou évolution (1818-1981) ?* (Thèse de sciences économiques, Grenoble, 1983).

[2] Marc Cholvy, « Caisses d'épargne et société : de l'émergence d'une institution en France à sa diffusion en Languedoc-Roussillon (XVIIIe-XIXe s.) » (Thèse d'histoire, Montpellier III, 2002); Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen, 1796-1927. expériences locales et liaisons nationales* (Paris: La documentation française, 1992); Benoit Oger, « La caisse nationale d'épargne. Origines, enjeux, développements (1861-1914) » (Thèse d'histoire, Paris VIII, 2002). Voir aussi les travaux sur les caisses d'épargne en Europe : *L'histoire des caisses d'épargne européennes*, 3 tomes (Paris: Les éditions de l'épargne, 1991-1997): tome 1, Les origines des caisses d'épargne au XIXe siècle; tome 2, la diffusion de caisses d'épargne au XIXe siècle; tome 3, conjoncture et crises.

[3] Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de Loire Inférieure du 18 novembre 1822, citée par Christen-Lécuyer, p. 539.

[4] Benoit Oger, op.cit.

[5] Mirabeau, *Œuvres oratoires de Mirabeau*, 2 vol. (Paris: Blanchard, 1819), tome 2, pp. 430-433.

[6] Cité par Christen-Lécuyer, p. 231.

[7] Art. « Etablissement d'épargne et de prévoyance », cité dans D. Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence*, tome XXIII (Paris: Bureau de la jurisprudence générale du royaume, 1852), pp. 12-40.

[8] Carole Christen-Lécuyer, op.cit., p. 224-232, propos réitérés en conclusion. [9] Carole Christen-Lécuyer, op.cit., p. 312, résumant L.M. de Cormenin, « les Caisses d'épargne », *Dialogues utilitaires de Maître Pierre* (Paris: 1835), pp. 28-42.

[10] Jean-François Pinchon, *L'épargne, les vertus et l'art* (Paris, Les éditions de l'épargne, 1995); La Caisse d'épargne à tous les âges (Paris: Les éditions de l'Épargne, 2002) (Catalogue de l'exposition de 2002 tenue à Paris à la Caisse nationale des Caisses d'épargne).

[11] Jean-François Millet, *Les glaneuses*, 1859, Paris, Musée d'Orsay; Jules Breton, *Le rappel des glaneuses*, 1859, Paris, Musée d'Orsay.

[12] Louis David, *Bélisaire demandant l'aumône*, 1781, Lille, Musée des Beaux-Arts.

Olivier Ménard  
Université de Nantes  
olivier.menard@droit.univ-nantes.fr

Copyright © 2005 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and its location on the H-France website. No republication or distribution by print media will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. ISSN 1553-9172